



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fusion de l'AAH avec l'éventuel RUA

Question écrite n° 21058

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'inquiétude dont plusieurs associations ont fait part concernant la possible fusion de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) avec l'éventuel revenu universel d'activité (RUA). En effet, certaines associations défendant les intérêts des personnes atteintes de handicaps s'opposent formellement à cette décision, qui pourrait davantage précariser les ayant-droits. Car en effet, si le futur RUA cherche à « lutter efficacement contre la pauvreté », il le fait avec un système incitatif à une reprise d'activité par ceux qui en bénéficieraient. Or, des personnes atteintes de handicaps ont parfois une restriction solide et durable à l'emploi, ce qui ne leur permet pas de bénéficier d'un aménagement de poste. Ainsi mesure-t-on le risque de précarisation d'une certaine catégorie de la population qu'induirait l'inclusion de l'AAH dans le RUA, d'autant plus que, comme l'indique le onzième alinéa du préambule de la Constitution de 1946, intégré dans l'actuel texte constitutionnel, situé au plus haut de la hiérarchie des normes, « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se retrouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » Il souhaiterait connaître les raisons permettant de justifier la fusion de l'AAH dans le RUA. Il aimerait également, à travers cette question écrite, souligner l'importance de ce sujet, qui ne pourra être occulté lors des concertations institutionnelles et citoyennes qui auront prochainement lieu.

Texte de la réponse

« Le revenu universel d'activité, dont la création a été annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, a pour objectif de simplifier le système de prestations sociales existant, afin de le rendre plus transparent et équitable pour nos concitoyens. Il vise également à procurer un gain à la reprise d'un emploi pour encourager le retour à l'activité. L'impératif de dignité est le premier que le Gouvernement s'est fixé dans le cadrage de la réflexion : cette future prestation n'aura de sens que si elle permet de réduire la pauvreté et elle ne saurait pénaliser les plus vulnérables. Les travaux qui ont été engagés par Fabrice Lengart, rapporteur général à la réforme, ont pour objet d'étudier quel pourrait être le périmètre de cette future prestation unique. L'ensemble des minima sociaux, dont l'AAH, ont été en conséquence pris en compte dans ces réflexions, sans que cela signifie qu'ils seront tous intégrés dans celle-ci. Les travaux en cours reposent, notamment, sur une concertation institutionnelle qui a été organisée par le biais de trois collèges représentant les associations, les partenaires sociaux et les territoires, ainsi que de trois sous-collèges dédiés au logement, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap. La secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées a lancé, le 4 juillet 2019, les travaux du sous-collège dédié aux "personnes handicapées", le sujet des personnes en situation de handicap étant au cœur des préoccupations du Gouvernement. Ces travaux ont permis des échanges de grande qualité sur les enjeux attachés à notre système de prestations sociales, au cours desquels ont pu être exprimées les préoccupations relatives aux personnes handicapées, sur lesquelles vous avez attiré mon attention. A l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 11 février 2020 au Palais de l'Élysée, le Président de la République a affirmé que l'AAH ne serait pas diluée

dans le futur revenu universel d'activité. Le revenu universel d'activité concernant également des personnes en situation de handicap n'étant pas bénéficiaires de l'AAH, et l'articulation entre nos prestations devant être travaillée pour une pleine lisibilité du système par nos concitoyens, il apparaît important que l'ensemble des acteurs du champ du handicap prennent part aux discussions entamées en juin 2019. L'allocation aux adultes handicapés restera donc la prestation sociale destinée à lutter pleinement contre la pauvreté subie des personnes du fait du handicap et à leur garantir des conditions de vie dignes. »

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21058

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6017

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6354